Il escroque 83 000 € à la Sécurité sociale

02/02/2008 à 0h12
Un homme âgé de 37 ans bénéficiant de la CMU se faisait délivrer des médicaments bien spécifiques qu'il échangeait pour se procurer du crack .

UN PRÉJUDICE impressionnant, des boîtes de médicaments par milliers, une peine de quinze mois de prison ferme : c'est le résumé de l'affaire que vient de démêler la sûreté départementale. Fin octobre, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dépose plainte pour une escroquerie. Un homme âgé de 37 ans use et abuse de sa carte Vitale pour obtenir des médicaments considérés comme substances vénéneuses ou stupéfiantes, dans des quantités telles que la CPAM, quand elle décèle le manège, bloque sa carte Vitale.

La sûreté départementale démarre donc l'enquête sur cet homme qui bénéficie de la CMU (couverture maladie universelle) depuis le 1 e r juillet 2006.

suite